

GUIDE AUX PARENTS

2025
2026



LE **savoir**
QUI GRANDIT

Centre
de services scolaire
de la Capitale

Québec 

Table des matières

- 3** Carte géographique du territoire
- 4** Bienvenue dans nos écoles
- 5** Dates importantes
- 6** Place aux parents
- 7** Comment fonctionnent les services de garde?
- 8** Transport scolaire
- 9** Fermeture des établissements lors d'intempéries ou en cas de force majeure
- 10** Procédure d'admission et d'inscription
- 12** Protecteur national de l'élève, service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte
- 13** Autres formations et services offerts

Bienvenue dans nos écoles

Le guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire.

En parcourant ce guide, vous découvrirez de l'information concernant les écoles du Centre de services scolaire de la Capitale, le transport scolaire, la procédure d'admission et d'inscription, les services de garde, les dates importantes ainsi que les comités auxquels vous pouvez participer.

Soyez assurés de l'engagement soutenu de tout notre personnel à offrir à votre enfant des services éducatifs de grande qualité, adaptés à ses besoins, et qui lui permettront de se développer et de s'épanouir dans un milieu de vie sain et stimulant.

Les équipes de nos écoles travaillent en étroite collaboration avec celles des différents services afin de contribuer à la persévérance et la réussite scolaire de tous nos élèves.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une belle année scolaire. Que celle-ci soit riche en apprentissages et en expériences inoubliables.

Bonne lecture !

La directrice générale par intérim,



Mireille Dion



Dates importantes*



Rentrée scolaire	28 août 2025
Congé de la fête du Travail	1 ^{er} septembre 2025
Journées pédagogiques fixes avant les fêtes (primaire et secondaire)	15 septembre, 24 octobre, 20 et 21 novembre 2025
Congé de l'Action de grâce	13 octobre 2025
Congé des fêtes	22 décembre 2025 au 5 janvier 2026
Journées pédagogiques fixes après les fêtes (primaire et secondaire)	6 et 26 janvier, 20 février, 9 mars, 20 avril et 15 mai 2026
Journées pédagogiques converties en journées de classe (en cas de fermeture)	7 avril, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} juin 2026
Inscription scolaire pour le préscolaire, le primaire et le secondaire	Début février 2026
Semaine de relâche	2 au 6 mars 2026
Inscription au transport scolaire	Mi-mars 2026
Congé de Pâques	3 et 6 avril 2026
Congé de la Journée nationale des patriotes	18 mai 2026
Fin de l'année scolaire	23 juin 2026

*Si les dates ci-dessus devaient changer, l'information serait publiée sur le site Web du Centre de services scolaire.

Consultez le calendrier scolaire complet sur le site Web du Centre de services scolaire.

Place aux parents

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la vie scolaire en s'impliquant au sein de l'une des instances ou de l'un des comités suivants :



Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école : projet éducatif, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre.



Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.



Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* du Centre de services scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.



Comité de parents

Le comité de parents, formé d'un représentant élu par l'assemblée des parents de chaque école, représente les intérêts des parents auprès du Centre de services scolaire. Le comité est consulté sur différentes questions importantes, dont le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, les actes d'établissement de même que sur les objectifs et principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués aux unités administratives ainsi que la répartition des services éducatifs complémentaires.

Séances régulières du comité de parents

Les séances régulières du comité de parents sont publiques. Les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance. Surveillez notre site Web pour connaître les dates des rencontres et pour obtenir de l'information.

Comment fonctionnent les services de garde?

Le Centre de services scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans tous ses établissements d'enseignement primaire.

La période d'ouverture des services de garde en milieu scolaire couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe), le midi et l'après-midi (après la classe). Ils peuvent aussi être offerts pendant les journées pédagogiques.

Chaque service de garde établit son programme d'activités en tenant compte des trois objectifs ci-dessous. Les activités sont dirigées par des équipes d'éducatrices et éducateurs qui ont à coeur le bien-être de l'enfant et qui, grâce à des formations offertes par le Centre de services scolaire, peuvent actualiser leurs méthodes de travail.

L'inscription au service de garde se fait sur une base annuelle.
Une communication est transmise aux utilisateurs afin de les informer des modalités.

SOUTENIR l'enfant dans son développement :

- En collaborant avec la famille et l'école
- En respectant ses besoins
- En offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être

SOCIALISER l'enfant :

- En le respectant dans son milieu
- En stimulant son sentiment d'appartenance
- En visant le développement de ses habiletés sociales
- En lui apprenant le partage et la vie en collectivité

DÉVELOPPER l'enfant :

- En respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global
- En privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage
- En stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences
- En l'inscrivant au coeur de la mission éducative de l'école



Transport scolaire

Chaque année, le Centre de services scolaire de la Capitale transporte en toute sécurité plus de 9 000 élèves répartis dans environ 250 véhicules.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- l'élève du préscolaire qui réside* à une distance supérieure à 800 mètres de l'école;
- l'élève du primaire qui réside* à une distance supérieure à 1,6 kilomètre de l'école;
- l'élève du secondaire qui réside* à une distance supérieure à 2 kilomètres de l'école;
- l'élève qui doit emprunter une zone considérée à risque (lorsque plusieurs des facteurs suivants sont présents : la vitesse et la densité de la circulation, le degré de visibilité, l'absence de trottoir, l'absence de feux de circulation pour véhicules et piétons);
- l'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire ayant besoin d'un transport adapté et celui qui détient un certificat médical accepté par le Centre de services scolaire.

Les parents d'élèves n'ayant pas droit au transport scolaire peuvent soumettre une demande. S'il reste des places, il est possible de profiter du service au prix de 456 \$ par année pour un enfant, 811 \$ pour deux enfants et 1 064 \$ pour trois enfants et plus.

Transport du midi

Le transport du midi est offert au prix de 456 \$ par année pour un enfant, 811 \$ pour deux enfants et 1 064 \$ pour trois enfants et plus, si le nombre de demandes est suffisant.

Laissez-passer en ligne

Le laissez-passer de votre enfant doit être récupéré à partir du 18 août 2025 à 13 h sur la plateforme Mozaik-Portail Parents. Une fois connecté, cliquez sur la tuile « Dossier de l'élève » pour voir l'information détaillée relative au transport de l'élève.

(S'il s'agit de votre première visite sur Mozaik-Portail Parents, vous devrez d'abord vous créer un compte. Cliquez ici pour voir un tutoriel.)

* L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.



Fermeture des établissements lors d'intempéries ou en cas de force majeure

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il arrive que le Centre de services scolaire doive fermer un ou des établissements, lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, dégât d'eau, etc.).

L'information est rapidement disponible :

- sur la page d'accueil de son site Web;
- sur sa page Facebook.

Lorsque des alertes météo de tempêtes hivernales sont émises par Environnement Canada, quelle que soit la décision de fermer ou de maintenir les activités des établissements, l'information est communiquée vers 6 h.

Pour en savoir plus, consultez la page suivante.



Si aucune alerte météo de tempête hivernale n'est émise par Environnement Canada et qu'aucun avis n'est diffusé avant 7 h sur l'une ou l'autre des sources officielles d'information du Centre de services scolaire, tous les établissements sont ouverts.

Lors d'une fermeture avant le début des classes, les services de garde sont également fermés.

Lors d'une fermeture en soirée, pour les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, le Centre de services scolaire diffuse l'information vers 14 h.

Dans tous les cas, la décision vise à assurer la sécurité des élèves.



Procédure d'admission et d'inscription

Période d'admission
et d'inscription :

Début février 2026

Âge d'admission pour l'année 2026-2027

L'âge d'admission est fixé à 4 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2026 pour les élèves du préscolaire 4 ans, sans possibilité de dérogation.

L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2026 pour les élèves du préscolaire 5 ans et à 6 ans avant le 1^{er} octobre 2026 pour les élèves du primaire.

Procédure à suivre

Nouveaux élèves

Pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois (maternelle) en 2026-2027 et pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale :

- Les parents doivent remplir le formulaire électronique disponible sur le site Web du Centre de services scolaire le plus tôt possible lors de la période d'admission et d'inscription. Les détails relatifs à la procédure sont publiés sur le site Web quelques semaines avant.
- Les parents doivent d'abord connaître leur école de bassin. Pour connaître celle-ci, consultez l'outil de recherche de l'école de bassin sur le site Web.

Élèves actuels

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire en 2026-2027 :

Les parents reçoivent par courriel un rappel pour procéder à l'inscription en ligne de leur enfant dans Mozaïk-Portail. Ils doivent valider les données contenues dans le formulaire électronique et confirmer l'inscription de leur enfant pendant la période d'inscription.

Documents à fournir

Pour procéder à l'inscription d'un élève, il est primordial d'avoir en votre possession tous les documents originaux nécessaires. La liste des documents à fournir est disponible au lien suivant.

Maternelle 4 ans à temps plein

Des services sont offerts 5 journées par semaine dans certaines écoles primaires du Centre de services scolaire de la Capitale. La liste des écoles qui offrent ce service est disponible sur le site Web et est mise à jour régulièrement. Les demandes de places disponibles ont lieu pendant la période d'inscription. Les places étant limitées, une réponse parviendra aux parents à la fin du mois d'avril. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre école de bassin.

Procédure d'admission et d'inscription (suite)

Choix d'une autre école

À l'intérieur du Centre de services scolaire de la Capitale :

Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école du Centre de services scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section « Choix d'école » du formulaire. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

L'acceptation d'un choix d'école peut être révoquée si la capacité d'accueil annuelle est insuffisante au regard de l'organisation scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription sont traitées conformément à la Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire en vigueur au Centre de services scolaire de la Capitale que vous pouvez consulter sur notre site Web.

À l'extérieur du Centre de services scolaire de la Capitale :

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans l'une de nos écoles ou pour les élèves qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent effectuer l'inscription en ligne à l'école de leur bassin, selon les procédures en vigueur dans leur centre de services scolaire de résidence. Ils doivent également remplir le formulaire électronique de « Demande de choix d'école hors territoire » disponible sur le site Web de leur centre de services scolaire de résidence.

Pour les élèves qui font déjà l'objet d'un choix d'école hors territoire au cours de la présente année scolaire :

Les parents doivent refaire une demande de choix d'école hors territoire uniquement lors d'un déménagement, d'un passage du primaire au secondaire, d'un passage du préscolaire 4 ans au préscolaire 5 ans ou d'un changement de programme ou concentration.

Des questions?

Consultez la page de notre site Web.

Protecteur national de l'élève

Depuis le 28 août 2023, le Protecteur national de l'élève est responsable du nouveau mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale renouvelée, simplifiée et plus accessible, le Protecteur national de l'élève chapeaute une équipe de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents.



Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte

Soucieux d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, le Centre de services scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents.

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon cette procédure.



Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez notre site Web.

Autres formations et services offerts



**MA VIE
MON
METIER**

Ma vie, mon métier

Sept centres de formation professionnelle :

École de foresterie de Duchesnay, École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ), École hôtelière de la Capitale, Centre de formation professionnelle de Limoilou, Centre de formation professionnelle de Neufchâtel, Centre de formation professionnelle de Québec, Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer.

Trois centres d'éducation des adultes :

Centre Louis-Jolliet, Centre Saint-Louis et Conrad-Barbeau.

Services aux entreprises de la Capitale

Les SAE de la Capitale sont adaptés aux besoins des entreprises ainsi que des travailleuses et travailleurs en matière d'accompagnement et de formation à Québec :

- Plusieurs formations et services aux entreprises pour les accompagner afin d'attirer des employé(e)s et les retenir;
- Une foule de services aux travailleuses et travailleurs pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et faire reconnaître leur expérience;
- Une variété de cours grand public pour apprendre de façon ludique ou s'initier à certaines tâches d'un métier. Pour en savoir plus, visitez le site Web.

Site Monsecondaire

Un outil destiné aux élèves de 5^e et 6^e année, ayant pour but de leur faire découvrir leur école secondaire attirée et faciliter leur transition avec une démarche étape par étape. Pour en savoir plus, visitez le site Web.

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

L'équipe des SARCA vous offre un soutien personnalisé pour faire le point sur votre situation, déterminer un projet de vie, faire une démarche d'orientation et organiser un retour aux études ou un retour sur le marché du travail. Pour les personnes âgées de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas l'école et qui souhaitent améliorer leur situation personnelle et professionnelle.

Prenez rendez-vous avec nos conseillères et conseillers d'orientation. Les services sont gratuits et offerts au Centre Louis-Jolliet et au Centre Saint-Louis : sarca@cscs.qc.ca.



SAE
DE LA CAPITALE



**J'AI
MA PLACE
AU
SECONDAIRE**